CHARTE ARCHITECTURALE DU **VEXIN-THELLE**

À L'USAGE DES PARTICULIERS

La charte architecturale est un document de sensibilisation et de références destiné aux habitants du Vexin-Thelle. Les recommandations dans les pages qui suivent ne doivent pas constituer des contraintes mais des conseils qui pourront faciliter les démarches d'urbanisme et aider à améliorer le patrimoine privé.

Ce document aborde les problématiques liées à l'implantation des constructions, leurs annexes et extensions ainsi que la réhabilitation.



PAYSAGES DU VEXIN-THELLE

Boutonnière du Bray

En pente douce du Sud vers le Nord, la boutonnière est marquée par de grandes cultures puis des herbages à proximité des villages. Un coteau boisé forme une limite avec le plateau du Thelle.

Plateau du Thelle et Vallée de la Troësne

Ce grand plateau est en pente douce depuis les pieds des coteaux du Vexin au sud vers le sommet des coteaux du Pays de Bray au nord. Son paysage est marqué par les grandes cultures, le bocage, la polyculture de vallées humides et de vallées industrialisées.

Plateau du Vexin

Ce vaste plateau calcaire laisse apparaître des vallons humides, des ambiances boisées, qui rencontrent les champs ouverts de grandes cultures avec des espaces de transition tels que des pâtures. Le plateau se termine au nord par les coteaux de la Troësne.

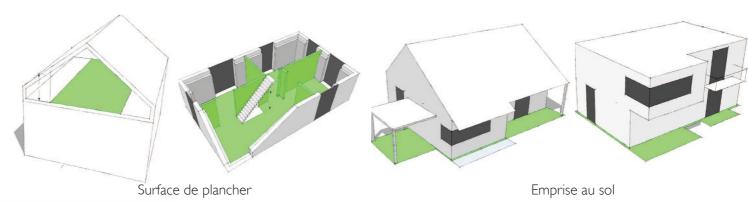












Pour les constructions neuves

Permis de construire nécessaire pour :

Les constructions nouvelles créant plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Déclaration préalable nécessaire pour :

Les constructions nouvelles créant une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m² et une hauteur inférieure à 12 m.

Les habitations légères de loisirs de plus de 35 m².

Les piscines découvertes d'une superficie inférieure ou égale à 100 m^2 .

Les murs dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure ou égale à 2 m ...

Pour les constructions existantes

Permis de construire pour :

Les travaux créant plus de $40~m^2$ de surface de plancher ou d'emprise au sol lorsque le terrain est situé dans une zone urbaine d'un PLU ou d'un document assimilé ou plus de $20~m^2$ en dehors de ces zones.

Les travaux modifiant le volume du bâtiment, perçant ou agrandissant une ouverture sur un mur extérieur.

Les travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ceux-ci s'accompagnent d'un changement de destination.

Déclaration préalable pour :

Les travaux ayant pour effet de créer une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5 m^2 inférieure ou égale à $20 \text{ ou } 40 \text{ m}^2$ dans les zones urbaines.

Les travaux de ravalement.

Le recours à un architecte est obligatoire lors de la création d'une surface de plancher ayant pour effet de porter la surface de plancher ou d'emprise de l'ensemble de la construction à plus de 170m².

La surface de plancher est la somme des surfaces de plancher des différents niveaux couverts et fermés, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction de l'épaisseur des murs entourant les embrasures, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs et des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1.80 mètre.

Cette surface correspond à la surface taxable.

L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus.

LEXIQUE

POS (Plan d'Occupation des Sols) : document d'urbanisme communal instauré en 1967, remplacé en 2000 par le **PLU**. Les communes n'ayant pas renouvelé leur document continuent à se référer à un POS jusqu'à l'obligation par la loi d'adoption d'un changement en Janvier 2015.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : document d'urbanisme communal instauré en 2000 pour remplacer progressivement les POS, centré autour de la notion de projet.

SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) : document d'orientations à l'échelle de plusieurs communes. Dans le cas du Vexin-Thelle le territoire du SCoT est celui de la Communauté de Communes, soit 42 Communes.

Le prospect : ensemble des règles concernant la volumétrie et les éloignements des constructions, entre elles et par rapport au domaine public.

Surface déperditive : surface de l'enveloppe de la construction (murs, toitures, représentant la limite de la construction) qui est susceptible de perdre de la chaleur par son contact avec l'air extérieur.

Législation:

- Code civil art. 672 : distances entre les limites de propriété et les plantations.
- art. 674 : distances requises pour ériger une construction.
- art. 675 à 680 : réglementant les vues sur le voisinage.
- art. 681 : réglementant la collecte des eaux pluviales.

COULEURS & MATÉRIAUX

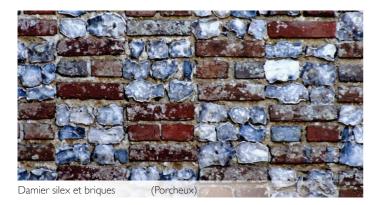
Enduits	F2.10.70	F2.20.70	E4,20,60	E8.25.75	
Ш	F2.10.70	F2.20.70	E4,20,60	E6.23.73	
	F6.07.77	F2.05.75	F2.10.80	E8.10.75	F2.15.75
	NN.01.84	U0.04.84	G8.10.70	Q0.10.70	F2.10.70
ries					
Menuiseries	G0.05.85	S0.04.78	P0.05.75	T0.20.60	D2.20.60
Σ					
	F2 10 00	10.05.75	100575	00.10.50	60.25.45
	F2.10.80	J0.05.75	L8.05.75	Q0.10.50	C8.25.45
	E4.05.65	S0.05.35	K2.15.65	S0.30.40	B6.30.40
et					
icole té					
ries Bâtiment agricole et d'activité	E8.10.70	U0.05.65	N0.10.50	Q0.20.40	W0.05.35
timer d'					
Ferronneries Bât					
rronr 	G4.10.80	T0.20.40	P0.10.30	T0.20.30	A0.05.35
Fe					
	5/1000	60 10 70	641575	60.20.70	D (20 20
	F6.10.80	G0.10.70	G4.15.75	G8.20.70	B6.30.30
	F6.15.75	N0.10.60	Q0.05.55	P0.05.65	K2.10.30

Ce nuancier est indicatif et doit être adapté à chaque architecture, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. C'est une proposition de teintes douces. Il est possible de choisir des couleurs rehaussées en prenant garde à l'impact visuel sur la rue. Réaliser un échantillon sur une grande surface in situ, avant d'appliquer la teinte définitive. Des échantillons peuvent être demandé grâce au site du CAUE.



Plateau du Thelle et Vallée et de la Troësne

Les matériaux de construction sont diversifiés : silex, pan de bois, torchis, brique rouge, pierre calcaire sous forme de moellons. Des murs de briques riches en modénatures, et des façades aux matériaux composites, font la particularité du territoire.









Plateau du Vexin

Les pierres calcaires se présentent sous forme de moellons, de pierres de taille ou de pierres plates. Les murs sont hourdés en terre argileuse ou au mortier de chaux grasse et sable, ou de plâtre. Le moellon est enduit. Les joints doivent rester minces et de même teinte que la pierre, le mortier pour jointoyer doit être arasé au nu du moellon.





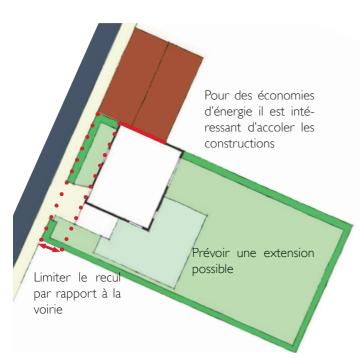




IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS



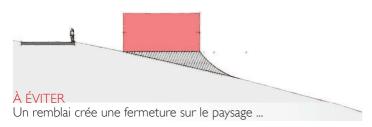
Traditionnellement, l'architecture s'est adaptée au terrain et à ses contraintes naturelles ; ce qui donne son aspect unique à chaque village avec des constructions davantage orientées vers l'ensoleillement et protégées des vents. Pour les projets de constructions, déterminer l'implantation est une phase essentielle soumise aux contraintes topographiques et réglementaires.











Avant d'envisager l'aspect de la construction

Prendre contact avec la Mairie pour connaître les dispositions réglementaires concernant l'implantation de la construction envisagée.

Observer les caractéristiques du terrain, son exposition aux éléments naturels : vent, ensoleillement, relief, végétation, mais aussi aux vis-à-vis, pour détourner les contraintes en avantages.







Appréhender le site

Préférer une implantation en limite de l'espace public. C'est cette disposition qui permettra de bénéficier au mieux du terrain et qui favorisera l'intimité de la partie non bâtie.

Préférer une implantation qui ouvrira la construction vers le sud avec une orientation des pièces à vivre dans cette même direction et les espaces tampons vers le nord.

Favoriser les constructions mitoyennes qui permettront d'économiser de l'énergie en diminuant la surface en contact avec l'extérieur et laisseront plus d'espace extérieur disponible, pour le jardin ou pour une éventuelle extension.

Inscrire la construction dans le relief plutôt que d'adapter ce dernier à un modèle de construction qui négligerait le paysage.

Apprécier l'impact visuel de la construction et trouver des solutions pour réduire ce dernier (créer les haies et clôtures en harmonie avec l'habitation, rechercher certains alignements avec les constructions voisines).

Orienter les pièces à vivre pour profiter au maximum de l'ensoleillement en privilégiant une ouverture vers le sud pour le salon par exemple et au nord pour les pièces de services (entrée, atelier etc.)

Conserver des possibilités d'extension pour permettre de faire évoluer la construction selon les besoins,

Considérer la croissance des végétaux, l'impact qu'ils auront sur les vues, l'arrivée de lumière et l'entretien qu'ils demandent. Apporter un soin particulier à la gestion à la parcelle des eaux de ruissellements grâce aux végétaux mais aussi avec l'existence de noues.

Le CAUE peut vous accompagner dans cette étape essentielle de votre projet en vous permettant de rencontrer gratuitement un architecte.

www.caue-sarthe.com/IMG/pdf/bienimplanter.pdf

LE BÂTI AGRICOLE



Le bâti agricole est une composante essentielle du paysage et de la vie du Vexin-Thelle. L'intégration de ce bâti doit être particulièrement soignée, que ces bâtiments gardent leur usage initial ou qu'ils connaissent une seconde vie.







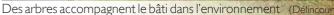
Bois et zingueries







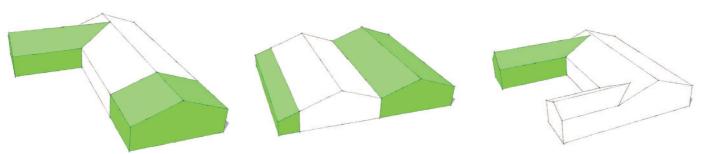






Un agrandissement en continuité du volume existant (Tourly)





Les agrandissements pourront se faire en continuité de l'existant selon la disposition la moins impactante pour le paysage.

Pour le bâti à usage agricole

Prendre contact avec la Mairie pour connaître les dispositions réglementaires concernant la constructibilité dans la commune et sur le terrain envisagé.

Préserver les perspectives en entrée de village ou de hameaux, en évitant une implantation qui ferait écran entre la silhouette de la commune et le paysage.



Architecte: Henk & Jean-Bernard HUNINK

Portes coulissantes pour un usage pratique (Liancourt-St-Pierre)

Utiliser la végétation pour offrir une intégration au bâti dans le paysage. Éviter cependant l'aspect "mur végétal".

Préférer un bâtiment en prolongement de l'existant plutôt qu'éloigné du reste des constructions.

Veiller à ordonnancer les ouvertures sur les toits qui sont souvent très visibles dans le bâti agricole.

Intégrer le bâti à la pente le cas échéant, éviter de lui donner un aspect de surplomb.

Unifier la silhouette de plusieurs bâtiments par des liens paysagers tels des alignements d'arbres ou des haies libres.

Privilégier des couleurs chaudes, couleur terre ou des gris colorés pour les façades.

Préférer un revêtement bois et des couleurs soutenues mates.

La réhabilitation vers une autre fonction

Vérifier l'état général de la grange comme pour toute réhabilitation, l'état des murs, de la charpente, des fondations etc. **Observer les ouvertures existantes.** Elles rythment la façade et leurs emplacements pourront être conservés.

Rendre à la construction son aspect originel en conservant les éléments patrimoniaux caractéristiques : pignons, ferronneries, matériaux.

Traiter chaque matériau séparément selon sa nature : adhérence de l'enduit, rejointoiement des briques ou des silex, réparation des pierres, etc.

Le CAUE vous permet de rencontrer gratuitement un architecte pour l'évolution de votre bâti agricole.

www.caue60.com

http://patrimoine-environnement.fr/un-nouveau-guide-pour-lamelioration-des-paysages-agricoles/

LA RÉHABILITATION



La rénovation du bâti existant participe à la sauvegarde du territoire en limitant l'apparition de constructions en l'état de ruine. La réhabilitation doit prendre en compte certains critères et peut être l'occasion de donner un aspect plus contemporain à un bâtiment tout en lui apportant de meilleures performances énergétiques.





Habitat traditionnel aux façades entretenues, enduites (Fresnes-l'Egu





Avant de lancer des travaux de réhabilitation

Prendre contact avec la Mairie. La modification de l'aspect d'une construction nécessite une déclaration préalable de travaux, l'augmentation de la surface habitable peut également nécessiter un permis de construire et l'intervention d'un architecte. Les changements intérieurs ne nécessitent pas de déclaration tant qu'ils n'ont pas d'impact extérieur ou de changement d'affectation.

Faire établir, par un expert, un diagnostic du bâti, notamment pour l'étanchéité de la toiture, la stabilité des murs et de la charpente, l'état d'éventuelles fissures, des enduits, des menuiseries, ainsi que l'état général de l'intérieur de la construction.

Coordonner la réhabilitation de l'existant avec l'ajout d'extensions pour obtenir un projet cohérent.

Analyser les caractéristiques faisant l'identité du bâti pour conserver les éléments clés et s'en inspirer dans le projet de réhabilitation.





Traitement de façade contemporain et intégré (Montjavoult)

La réhabilitation thermique

Se renseigner sur les éventuelles aides financières notamment les actions spécifiques et les aides de l'Etat pour l'isolation, selon les travaux envisagés.

Privilégier les matériaux traditionnels pour leurs qualités thermiques assurant une harmonie avec l'environnement. Envisager les travaux d'isolation avant ceux associés à un changement du système de chauffage. Le système de chauffage devra s'adapter au bâtiment isolé pour atteindre son meilleur rendement.

Isoler en priorité les zones qui perdent le plus de chaleur (souvent les toitures, fenêtres et plancher des sous-sols).

Envisager le recours à un architecte qui donnera accès à un savoir-faire et à une garantie de responsabilité décennale. Faire appel à un ingénieur en cas de modification de la structure de la construction.



Pigeonnier dont les pierres calcaires ont été rejointoyées (Fay-les-Etang



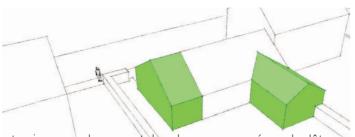
Le CAUE vous permet de rencontrer gratuitement un architecte pour vous accompagner dans la transformation de votre patrimoine. www.urbinfos.com/renovation-energetique/credit-impotdeveloppement-durable-cidd-aide-renovation-energetique-2.html www.adil60.org

EXTENSIONS & ANNEXES



Les extensions, annexes et vérandas sont des solutions permettant d'obtenir une surface plus importante sans déménager. Cependant ces "ajouts" peuvent avoir un impact non négligeable sur le paysage ou sur l'aspect de la construction. Il est donc nécessaire de ne pas négliger la qualité de ces constructions et de réfléchir à leur insertion tout en respectant les règles qui y sont associées.







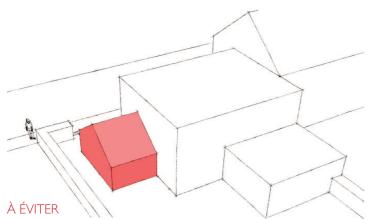




Une couleur sobre pour l'intégration







Le garage ne peut être pensé comme un volume à part...

Avant d'envisager l'aspect de la construction

Se renseigner en Mairie sur les surfaces d'extension ou d'annexe possibles sur la parcelle et sur les règles d'implantation.

Veiller à respecter les contraintes réglementaires liées aux extensions et annexes telles que les règles de recul, la réglementation thermique selon la surface, les procédures telles que les permis de construire ou les déclarations préalables.

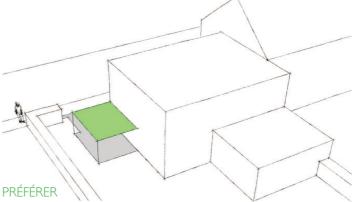


Habitation contemporaine accompagnée d'un abri ouvert (Palue)

CoBe Architecture & Mutabilis



Une extension sobre alliée à une isolation de la façade (Chartres)



... mais peut être un simple abri ouvert, sans mur

Prévoir dans le budget de l'opération une isolation de l'enveloppe de l'ensemble de l'habitation pour ne pas créer un déséquilibre entre une extension très bien isolée et une partie principale de l'habitat déperditive.

Envisager une écriture architecturale plus contemporaine pour les extensions et les annexes (matériaux et formes). Il est possible d'utiliser des matériaux locaux tout en ayant une extension plus contemporaine.

Pour les extensions

Prévoir le développement de l'extension en prolongement de la construction avec une volumétrie s'inscrivant en continuité de l'existant.

Envisager la possibilité d'une terrasse au-dessus de l'extension ou d'une toiture végétalisée pour un plus grand confort de l'habitat (se renseigner en Mairie).

Apporter un soin particulier à la jonction entre l'habitation et son extension.

Pour les annexes

Intégrer l'annexe à un des murs de clôture lorsque cette dernière n'est pas rattachée à la construction principale.

Pour les garages

Préférer une structure légère, type abri, qui limitera l'impact visuel de cet élément et évitera d'en faire une pièce supplémentaire qui obligerait un stationnement sur l'espace public.

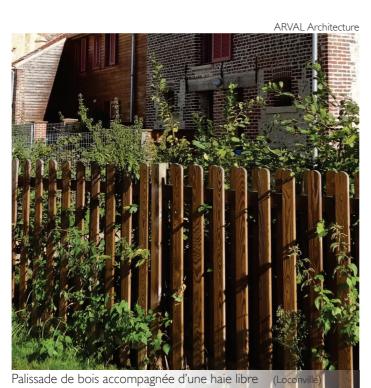
Le CAUE peut vous accompagner dans cette étape d'évolution de votre habitat en vous permettant de rencontrer gratuitement un architecte. Il est possible de contacter le CAUE pour prendre rendez-vous.

www.caue60.com

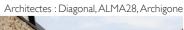
LES CLÔTURES



Les clôtures marquent les limites séparatives des habitations. Leur cohérence donne une identité à une commune. La multiplicité des clôtures qui va de paire avec l'utilisation d'espèces végétales banalisées comme le thuya crée des espaces hétéroclites et souvent sans charme dans les nouveaux quartiers.











Avant d'entreprendre la construction d'un mur de clôture

Vérifier auprès de sa mairie la nécessité du dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour édifier une clôture. Cette déclaration est obligatoire dans la plupart des cas. Vérifier également la hauteur autorisée dans le quartier par les documents d'urbanisme. Un règlement de clôture peut également être élaboré par la commune.

Envisager l'absence de clôture ou de haie particulièrement lorsque l'habitation reste proche de l'espace public.

Les clôtures

Intégrer les accessoires tels que les boîtes aux lettres, interphone et compteurs à la clôture en veillant à une insertion visuelle discrète.





Clôture contemporaine de gabions calcaires (Magny-en-Vexin)

Observer les murs d'enceinte ou de clôture des constructions anciennes ainsi que les matériaux locaux qui sont utilisés pour s'inscrire dans une certaine continuité tant au niveau de la hauteur, que des matériaux et de leur agencement

Conserver les anciens murs de pierre de taille, de brique, de moellon, de silex a nu sans appliquer un enduit couvrant l'ensemble de la surface.

Entretenir les harpages et les couronnements pour le maintien de la structure des murs.

Les portails

Harmoniser la couleur du portail avec celle des clôtures et des menuiseries de la construction.

Conserver la même hauteur pour le portail et le reste de la clôture.

Envisager l'utilisation de forme droite, pour le choix des portails, portillons et grilles.



Chemin sinueux entre murs calcaires protégés par des couronnements tuiles mécaniques ou en appareillage de pierres (Vaudancou

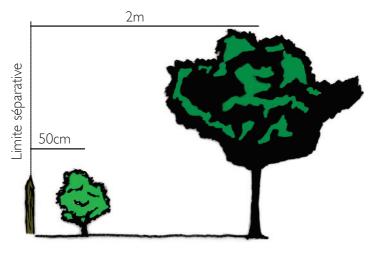
Le CAUE peut vous conseiller dans les choix de matériaux, de hauteur pour vos clôtures et d'essences pour vos haies

caue28.org/sites/default/files/pages-fichiers/10_affiche_cloture.pdf

HAIES & PLANTATIONS



Les haies, les arbres isolés ou les plantations en pied de mur sont des composantes du paysage urbain. Ils constituent des éléments du domaine privé qui influencent fortement l'espace public et qui permettent d'apporter une unité paysagère au sein même de la commune.



Respecter une distance minimale de 50cm pour les arbustes de moins de 2m, et une distance de 2m pour les arbres de plus de 2m.

Respecter la distance entre le pied de l'arbre ou de l'arbuste et la limite de propriété (Art 672 Code Civil)











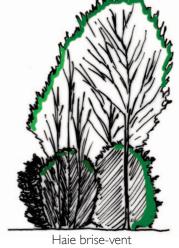






Haie taillée





Avant de choisir une espèce végétale

Envisager l'absence de clôtures ou de haies particulièrement lorsque l'habitation reste proche de l'espace public.

Se faire accompagner d'un paysagiste ce qui permettra une meilleure intégration paysagère et d'adapter l'entretien nécessaire des végétaux aux besoins du propriétaire.

















Les haies

Préférer des haies libres combinant plusieurs essences pour un aspect plus naturel qui évitera l'aspect "mur végétal" et qui sera plus résistant qu'une haie monospécifique (une seule espèce).

Éviter les essences banalisées telles que les haies de thuyas ou de lauriers et préférer des essences locales : houx, troène, aubépine, noisetier, charme commun ou érable champêtre par exemple.

Envisager l'aspect des végétaux au fil des saisons, la couleur de leurs bois, leurs fleurs, leurs fruits et leurs feuillages.

En pied de mur

Préférer des arbustes et des vivaces en pied de mur pour l'esthétisme des façades.

Privilégier les paillages naturels plutôt que les géotextiles. Choisir une couleur dominante pour ces plantations qui peut être complétée par un camaïeu ou une seconde couleur : achillée, anémone, astilbe, campanule, delphinium, euphorbe, géranium vivace, graminée, hélianthe, hellebore, hosta, lilium, lichnis, persicaire, phlox, rudbeckia, sedum, etc.

Les arbres isolés

Conserver les arbres remarquables qui constituent un élément identitaire pour le territoire. Ils renseignent sur les pratiques agricoles locales et sur la nature des sols.

Effectuer un élagage approprié pour conserver la silhouette de ces arbres avec une taille douce sur les branches de petit diamètre ne réduisant le volume que d'un tiers.

Préférer des espèces adaptées au territoire : érable, châtaignier, hêtre, noyer, chêne, saule, sorbier, tilleul etc.

Le CAUE peut vous conseiller dans les choix de matériaux, de hauteur pour vos clôtures et d'essences pour vos haies

LES **OUVERTURES**



Les ouvertures sont un élément essentiel de l'habitation, fournissant lumière, chaleur, aération ainsi qu'une vue sur l'extérieur. Alors que pour les constructions anciennes, les dimensions des ouvertures restaient contenues, aujourd'hui les progrès techniques offrent de plus grandes possibilités. Les baies doivent s'intégrer à la composition générale de la façade.



Réhabilitation d'une baie d'un mur de pierre (Louviers)



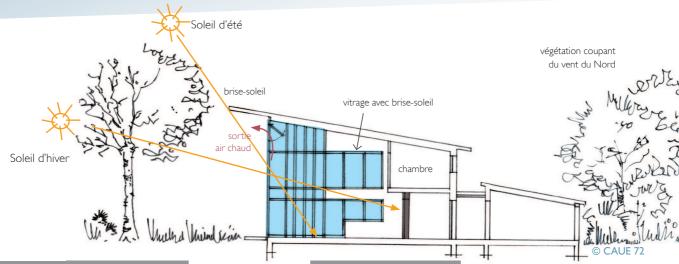
Panneaux bois coulissants (Magny-en-Vexin)





De larges ouvertures pour un confort intérieur (Lamorlaye)





Avant de percer de nouvelles ouvertures

Prendre contact avec la commune pour effectuer une déclaration préalable de travaux lorsqu'une ouverture est créée. Cette démarche est également nécessaire pour un changement de fenêtre ou de volet lorsque ce dernier n'est pas réalisé à l'identique.

Observer le dessin des ouvertures sur les constructions anciennes et modernes en portant une attention particulière sur le rythme qu'elles donnent à la façade.



Architecte : Olivier BRIÈRE



Les constructions neuves

Veiller à respecter la proportion de surface vitrée indiquée par la réglementation thermique en cours. En effet la RT 2012 indique qu'au moins 1/6 de la surface habitable doit être reportée en ouverture sur les façades.

Privilégier les ouvertures larges orientées vers le Sud, qui apporteront plus de lumière et de chaleur à la construction et permettront des économies d'énergies.

L'entretien pour le bâti ancien

Les fenêtres sont traditionnellement à 2 vantaux ouvrant à la française.

S'inspirer des ouvertures d'origine, de leurs proportions et de leurs matériaux pour une composition harmonieuse des percements sur la façade d'une maison ancienne.

Peindre les menuiseries plutôt que les vernir, en profiter pour harmoniser leur couleur avec celle de la façade, de la clôture et des éléments de détails, tels les boîtes aux lettres et les éléments de ferronneries.

Veiller à conserver les modénatures (proportions et disposition de l'ensemble des moulures qui caractérisent une façade) en gardant l'aspect originel des encadrements de fenêtres. Notamment, penser à préserver linteaux et appuis souvent en pierres calcaires ou briques.

Conserver les volets en bois à deux battants.

Éviter les écharpes en Z, préférer 2 ou 3 barres horizontales selon les dimensions des volets.

Compenser par une bonne ventilation, dans le cas d'un remplacement des fenêtres qui améliore l'isolation mais atténue le renouvellement d'air.

Le CAUE vous permet de rencontrer gratuitement un architecte pour la création ou la réhabilitation de vos ouverwww.caue60.com

www.urcaue-paysdelaloire.com/Comment-concevoir-samaison.html

CONSTRUCTIONS MAISONS NEUVES



Architecte: Joël BONNARD

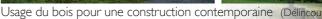
La construction d'une maison correspond à des besoins personnels qui varient selon les époques. C'est pourquoi les constructions neuves doivent adopter une architecture d'aujourd'hui pour répondre aux nouvelles exigences de confort tout en s'adaptant à l'envi-











Architectes: PERCHE & BOUGEAULT













Avant d'acheter un terrain et de faire construire

Prendre contact avec la Mairie pour connaître les dispositions réglementaires concernant la constructibilité dans la commune et sur le terrain envisagé.

Définir ses besoins en tant qu'usager, le nombre de pièces, leurs connexions entre elles, leurs ouvertures sur l'extérieur. Plus le programme de la construction sera précis, plus les choix constructifs seront aisés.

Se renseigner sur les risques naturels et technologiques qui peuvent impacter le terrain.

Se faire accompagner par des professionnels du cadre de vie, architecte, urbaniste et paysagiste pour lever des doutes.





Une construction qui valorise son environnement (Cuigy-en-Bray)

Penser à l'intégration du projet

Observer et analyser l'environnement bâti, notamment les hauteurs et le volume des constructions pour s'en inspirer.

Considérer les éléments naturels en vis-à-vis de la future construction, ils pourront guider les vues à privilégier.

Prendre en compte la végétation existante pour révéler les formes de l'architecture de la maison.

Privilégier l'accès du terrain, en se renseignant sur les voiries existantes et à venir, pour favoriser une implantation de proximité.

Vérifier les conditions de raccordement aux différents réseaux : gaz, électricité, eau, assainissement (autonome ou collectif) et téléphone.

Rechercher une cohérence entre les matériaux utilisés et la forme que prendra la construction.

Des règles à respecter

Se renseigner auprès de la Mairie des règles de prospect, implantation, hauteur et volume notamment les indications présentes dans les documents d'urbanisme ; POS, PLU ou carte communale.

Vérifier si le terrain est situé dans un site classé ou inscrit, ou à proximité de monuments historiques.

Observer et s'informer sur les différentes contraintes qui peuvent exister : servitudes et droits de passage, nuisances sonores ou olfactives, évolutions possibles du paysage environnant etc.

Respecter les normes énergétiques (en cours en 2014), la RT 2012 qui visent à des constructions bio-climatiques, c'est-à-dire qui sont capables d'emmagasiner la chaleur et de la conserver lors des saisons plus froides, mais également de rester fraîches en période estivale.

Le CAUE vous permet de rencontrer gratuitement un architecte pour vous conseiller dans vos démarches et vos choix architecturaux, urbains et paysagers.

www.caue60.com

http://www.urcaue-paysdelaloire.com/Comment-concevoir-sa-maison.html



Cette charte a été réalisée à la demande de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, par le CAUE de l'Oise et approuvée par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise.

Communauté de Communes du Vexin-Thelle : 6 Rue Bertinot Juel Espace Vexin-Thelle n°5, 60 240 CHAUMONT-EN-VEXIN 03 44 49 15 15

CAUE de l'Oise : 4 rue de l'Abbé du Bos 60 000 BEAUVAIS, 03 44 82 14 14

STAP - Architecte des Bâtiments de France : Palais National 60 200 COMPIEGNE 03 44 38 69 40

ADIL de l'Oise : 36 Rue Jean Racine, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 48 61 30

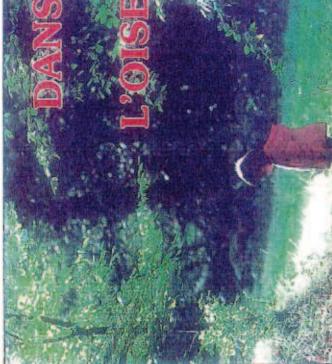
CAL PACT de l'Oise : 28 rue du Pont d'Arcole, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 02 21 93

Maisons Paysannes de l'Oise : 16 rue de l'Abbé Gellée, 60 000 BEAUVAIS, 03 44 45 77 74

Ordre des Architectes de Picardie: 15 rue Marc Sangnier, 80 000 AMIENS, 03 22 92 06 83

















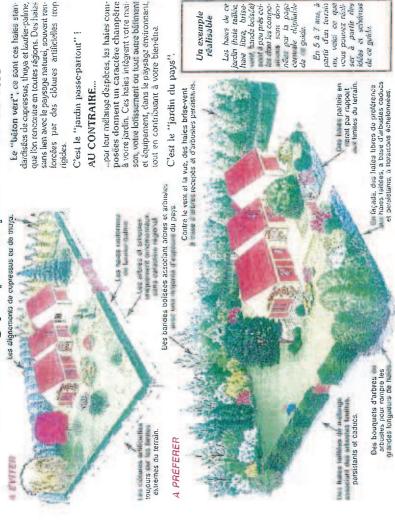


de temps en temps les sentiers plétons.

a la

1

Des haies écologiques pour remplacer le "béton vert"



the first less control of the contro

Les haues de o

Un exemple réalisable nu, velei ce que vous pouvez réali-ser à partir des idées et schémas de ce guirle.

En 5 à 7 ans, à partir d'un teursiri

Le nouveau visage des lotissements: un urbanisme vert

Des arbres isolés ou en bouquets cribragent les espaces de promenade et de jeu, Les arbres et les haies devraient servir de liaison vette dans l'agglo,nération ; il faut donner l'impression que les matsons ont dié placées parmi des arbres et massifs boisés existants, ou mieux favotiser les projets de préverdissement (planter avant de bâtir). Les arbres à grand développement sont plantes de préférence sur les laçades sans ferrètres. Des bandes boisées à base d'entre du pays séparent les jardins. Des haies composées et des con-naturelles créent l'unité du folissement

AUJOURD'HUL DES HAIES ECOLOGIOUES

101



"champêtres" A l'image des haies naturelles, haies "hocagères".

no



les haies d'aujourd'hui sont des "haies composées", à base d'espèces variées

ce sont des ASSOCIATIONS VÉGÉTALES.

Ces capacies sont diabord colles de pays, les arbres et arbusses des haies et des hois d'altersour. Nats ce sont ausa les nombreuses espécas des paics et janders, qui s'associant partaitement en haies

Cest PASSOCIATION des espèces, bien plus que le CHOIX de telle ou telle expèce, qui donne à la haie son son son sonsteire "naturel et "champètre".

Les quatre avantages de la variété:

1 - Un meilleur équilibre écologique







2 - Une meilleure résistance aux maladies et au gel

Les haies de cupressus et thuya sont actuellement l'objet de fortes attaques parasitaires en toutes régions.

3 - Une meilleure intégration au paysage environnant

Les haies de feuillus variés, caducs et persistants, se relient naturellement aux haies et boisements volsins.



qui prétèrent monter. completant celles

CON

Face aux tempêtes, inondations, pollutions, ennemis des cultures... les freins de l'ARBRE et de la HAIE

CONTRE LES TEMPETES: des brise-vent autour des fermes et des maisons rurales



Il suffit de réduire de 15 à 20% la vitesse du vent pour supprimer ses effets destructeurs. C'est le rôle des brise-vent er bandes boisées.

Mas pour me protection wait-ment effecte, il faut une cein-ture complète de la ferme.

POUR RETENIR L'EAU, la terre, les pollutions : les précieux "BOISEMENTS DE CEINTURF"



Les haies, fossés, talus et boisements ins-tallés en rupture de penue font une limite entre le plateau agricole et les vallées (Photo de droite).

Ces obstacles boisés sont práctieux : en retenant leau, ils atténuent la soudaineté des les estenant la soudaineté des les estenant iresidus clangrats, de lleser, de pesticales): les losses les ametent, les racines des arthers les absorbent. quent une pertie des polleants agricoles



BOIS, FRUITS SECS, GIBIER... des suppléments - une réserve

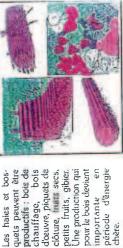
LES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES:

indispensables à l'agriculture

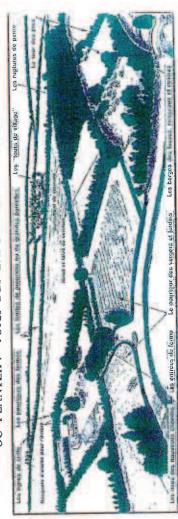


équilibre, qui parti-cipe à la lutte contre que est insuffisante à elle seule tures, même lorsque res de bois abritent ane flore et une faune variés et en les ennemis des culcerte lutte biologi-

importante en période d'énergie chère. quets peuvent être productifs: bois de bois Une production qui pour le bois devient d'œuvre, piquets de clôture, fruits secs, petits fruits, gibier. chauffage,



OÙ PLANTER? VOICI DES EMPLACEMENTS PRIVILÉGIÉS:



Comment réussir la plantation de votre haie, et



3 - METTEZ EN JAUGE les plants dès réception. L'idéal est un tes de sable à l'ombre, au Nord. Étalez les plants dans des sillons (et non le paquet de plants liés). Ét noyez les godets dans le sable ann les dégrees, Arrosse aboudamment. L'aulté filtant rétient use l'humdite qu'il service. same nisques d'asphyxte. 4 et 5 - FISSUREZ PROFONDÉMENT LE SOL pour briser la "sanelle" tassès et favonser la descente des racines. Mais évitez les labours trop profonds qui ramènent en surface la terre argileuse du fond. L'idéal : un passage d'outil à dents profondes derrière nacteur (photo 4 et des sin A).

Paur les plantations de taible ineguaur, qui diaque less que l'accès du tracteur n'est pas passible, un tron béchage manuel (pitoto 5), profond mais sans ramener non plus en surface le courbe protonde, aboutit su même résul

ments rotatifs ou vibrants derrière tractieur. Ne jamais travailler un ui trop humide. Ne pas broyer non plus los mauvaises harbes vivance comme in chiandent. Préfigin les extilpages et hussages, 6 - AFFINEZ LA SURFACE par un ou plusieurs passages de motoculteur ou autres instruplusieurs fois en périodes séches.

7 - DRESSEZ LA SURFACE au rareau en domant au sol un profil légèrement concave (dessin B). Ce profil en creux permettra une bien meilleure récupération de l'eau de pluie ou d'arrouge par les pluies.

8 & 16 - PLANTEZ SUR PILM PLASTIQUE NOIR Ca Blim

· maintient au nivçou du sol une atmosphèse chaode et furnide jeffet de serre).

empêche la croissance des manvaises herbes

empêdre le croitings de le terre qui reste mauble et aétée.
 en définitive DOUBLE prefiquement le conseave des le première armée.

Mais pour agre ainst, ce film doit être parlattement utilise :



obtenir une croissance spectaculaire de vos plants?



9 - DEROULEZ LE FILM: Hamplager que du film "SPECTAL HAIES" de 80 microns d'apais sett, lot pear régister é à 5 ens minimum sans se traqueles

10 - FIXEZ LE FILM aux 4 exnémits en le tendant très fort à faide de 4 petrs piquets Cetta fazation energique est indispensable 11 - ENTERREZ LES BORDS DU FILM de chaque côté, en exerçant avec les pieds une torte tension latérale et en le recouvrant de terre bien tassée. 12 - PRALINEZ LES RACINES des plants "à racines nues" avec une bouillie faite de 1/3 d'eau, 12 d'anglie et 173 de bouse de varie fraighe. Un popule d'un commerce pour arest renvoir. Pour les pouests les plants une branches dans un pour d'eau avant de les vancauss

13 - PLANTEZ son an manaplamon (phono) son a la tranche (dessin C), tassez et arrosez musculos. Carse plandarion cree dans le soi une minima vante lossain III qui favorisera pluie et arrosage, malgré le chargement de sable (photo 15).

14 - PLACEZ UNE COLLERETTE autour du collet de chaque plant, SOUS le film, afin d'éviter la levée de mauvaises herbes au pied des jeunes plants. Bien placée, cette collerette (carré de plastique de 30 x 30 cm) supprime tout desherbage au cours des années suivantes.

15 - MAINTENEZ FILM ET COLLERETTE par une pelletêe de sable, qui, tout en évitant à l'air chaud et humide de quitter le dessous du film, permet à l'eau d'arrossge ou à la pluie de 16 - POUR L'ARROSAGE, une gaine souple perforée peut être placée SOUS le lifm, avant et reliëe par un raccord à un simple tuyau d'anosage. Enfin, pour éviter l'anherbement rapide des bordures, PAILLEZ abondamment 50 cm de large

la pose de celui-ci (dessin B). Cette gaine est tendue aux deux extrémités sur deux petits juiquets,



MACUVAIS -TRES BON

DESSIN A

















Ept lisen finance

SERVELLE VASSEE

















PER ALL SELECTION ALL SELECTION AND ALL SELECTIO



l'évolution d'une haie-clôture, libre puis taillée, avec étage supérieur for-

mant brise-vent.

annie dans les champs : l'évolution d'une haie brise-vent.

on exemple dans un lotissement















PARTOUT DANS L'OISE, L'ARBRE, LA HAIE, LE BOIS























Des partenaires

techniques et financiers... C.A.U.E. de l'Oiss

Un exemple autour d'un terrain et d'une saille de sport

l'évolution d'une bande boisée à 4 rangs.









Espaces pour Demain

GOING BEALWARS ass af Allocus, 60000 SEAT PARIS Secrete Vestre Helps, 60000 SEAU Vells Hotel An Equations A. na Canton, O. H. and Albert 1 - 80000 AMIESTS















Picardie



Réalisé par le C.A.U.E. de l'Oise et Dominique Soltner, ce guide est édité par SCIENCES ET TECHNIQUES AGRICOLES, "Le Clos Lorelle", Saînte-Gemmes-sur-Loire, 49000 ANGERS. 12t. 41.66.38.26. Une documentation illustrée gratuire sur les fivres et brochures de Dominique Soltner traitant des arbres et haies, peut être obtenue à cette adresse. Conseil General de l'Osse Conseil Répondi de Picardie

aliunement NNDUIRE UN ARBRE isole on en

trains, on alignement ou en haids, les arbres peuvent être ou ban lassés libres, ou bien soums à divers modes de taille selon forme que fon désire donner à leur tronc.

1 - Le plus souvent, LES FORMES LIBRES

Livrits à sux-mêmes, les arbess (rannent dus formes branchues, fourchues, en cépées naturelles... Ces formes Bases sobstannon partir des plants has mome costeurs : les "jeunes plants" ou les "partis balveaux".





2 - Pour un tronc bien droit : UNE TAILLE DE FORMATION

pour les arbres de haut jet, régulièrement espacés (6 à 8 m) dans les grands brise-vent et bandes boisées ; pour les arbres d'alignement et isolés : places, allées, avenues...

Cas troncs peuvent être obtenus à partir de jeunes plants ou de petits baliveaux par deux opérations

. · le DÉFOURCHAGE de la tête, qui consiste à ne garder qu'une flèche;

l'ÉLAGAGE modéré des branches basses : ne pas dépasser 1/3 du tronc sans branches







3 - LE RECEPAGE et ses deux applications

le recipiege contegge e couper le front à moins de 10 cm du soi en autonne-linor. soit pour former des "Copées sur souche" ausannt un bourage intercalaire entre les extres de hant jut des buse eaut Les cépées sont aussi de belies formes libres en isolés ou en bouquets (bouleaux, érables, charmes...)

so's pour faine reparts; expoureusement et bien droit un artre qui pousse reclui (photo 1 ce dessous) on semble bloque (photo 2 ci-dessous paux" et des "tiges nous?" La recipage "révelle" la croissance de l'arbre qui êmot una ce plusieurs pousset, vigourenses dont on adectioning in mellinary. Cert une technique ties employée en pépinière pour la formation des













PLANTER UN ARBRE, isole ou en alignemen Quels plants acheter?

baliveaux" (mons de 50 F), des "grands baliveaux" (de 50 à 200 F), et des "tiges" (de 80 à 300 F) (prix approxi-mants 1991). Vous avez le choix entre des "jeunes plants" (moins de 10 F pièce), des "petits

sujet, plus vous devrez redou-bler de soins à la plantation et par la suite. Plus vous choisissez un fort



Pour réussir : préparation du sol-couverture du sol-arrosage

1 - $D\acute{e}compactez$ la couche profonde du sol à la fourche, après avoir mis de côté la terre de surface

2 - Après avoir remis en place la terre de surface, dressez une bonne cuvette, et tracez les sillons destinés à recevoir film plas tique ou feutre de paillage.

tendez-le sur la cuvette. Prévoir au moins 1m² ceuvert, donc des carrés de 1,20 à 1,50 m de côté. 3 - Si vous optez pour le film plastique noir (30 microns),

puis arrosez de sulte, et placez une collerette plastique. Si c'est un fort sujet que vous plantez, vous ne placerez le film plastique qu'àprès la plantation, sutvie du dressage de la cuvette. 4 - Plantez le jeune plant dans la terre meuble, et tassez bien.

5 - A l'aide d'un seau de sable, plaquez le film au fond de la cuvette : la fermeture s'oppose à la pousse de l'herbe, mais laisse passer leau. 6 - Si nécessaire, protégez le plant de la dant du gibier avec un grillage plastique spēcial

7 - Tuteurez s'il s'agit seulement de balivoaux et tiges. La melifeure iechnique : les deux piquets latéraux et le lien élastique, Four Le paille de la couvre de 20 cm de paille, puis plus remplit de compost et que l'on couvre de 20 cm de paille, puis plus

rempit ae compost et que l'on couvre de 20 cm de paille, puis plus tard de tontes de gazon. Paillage à renouveler pendant 2 à 3 ans. 9 - Le feutre végétal de paillage est une nouvelle technique biodégradable en 3 à 4 ans. Sapplique sur la même cuvette, si possible remplie d'abord d'une couche de compost,

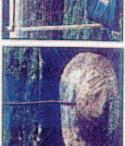
10 - Les dalles forestières de fibres végétales agglomé. rées, autre technique biodégradable. Se posent directement sur le sol, mais si possible sur une couche de compost.

Ces nouweux feuues végérans et dallas ionestales sont distribués par .

• Thermofite 6 route de dusgholts, 68360 Soults, Tai 29.71.28.00 (Eutres) • Phattex, BP 25, 47700 Casteljaloux Tèl. 53.93.04.78 (feutre et dallas).













































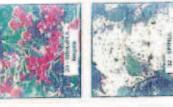






D'ARCHITECTURE O'ENVIRONNEMENT D'URBANISME E CONSE

11. PLACE DE L'EGI. 92 100 CHER - FLATES TEL 44 - 26 - 50 -64 X - 44 - 28 - 63 -













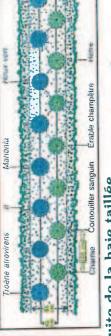




une bonne formule pour haie taillée semi-persistante











900

une bonne formule pour haie libre semi-persistante

ibres

haies

es

.

ou 3 fois par an.









(chaque (arbustes persistants) 1 - Charme 2 - Érable champètre

A - Troène atrovirens 6 de B - Houx vert AUTRE FORMULE : - Aufne at en exert LIGNE 1

Un brise-vent est une haie à plusieurs étages : des arbres ou grands

arbustes menés en taillis sur souches ou cépées forment l'étage haut. Des arbustes, à feuilles caduques ou persistantes, garnissent la base. Un troisierne étage superieur est possible : des arbres menés en haut jet (un urise-went, les PETITS brise-want ne comportant pas des grands arbres,

sonc unique), régulièrement espacés tous les 6 m. Il s'agit alors de GRANDS

e de chaque 2 - Noisetiers à grithuis | 0 A - Troène atrovirens B - It LIGNE 2

une bonne formule pour bande boisée

boisées...

bandes

es







LE PROFIL ET LA TAILLE d'un petit brise-vent Lo taile est possible jusqu'à 3 à 4 m de haut, avec échelle ou avec toilleuse sur trocteur.







dissymëtrique : les arbres au fond, les cépées au centre, les arbustes éevent. Mais on peut aussi répartit les arbres sur toute la largeur de la bande boisée.

ARBUSTES PERSISTANTS:

LES PLANTS NÉCESSAIRES pour 24 m de bande boisée GRANDS PETITS ARBRES: MOYENS: ARBUSTES: ARBUSTES:

4 Troenes

4 lfs 4 Houx

3 Cornouillers sanguins 3 Viornes lantane 3 Fusains d'Europe 3 Viornes obier

4 Charmes

5 Bculeaux 4 Scrbiers

3 Merisiers 2 Frênes

Arbustes à feuilles

Arbustes de parcs et jardins à feuilles caduques No 29 a 33

Arbustes champètres à feuilles caduques : N° 18 à 28 (1)

taille moyenne 15 à 19 Arbres de

grande taille N° 1 à 14 Arbres de

persistantes No 34 à 40

PROFIL d'une bande boisée

































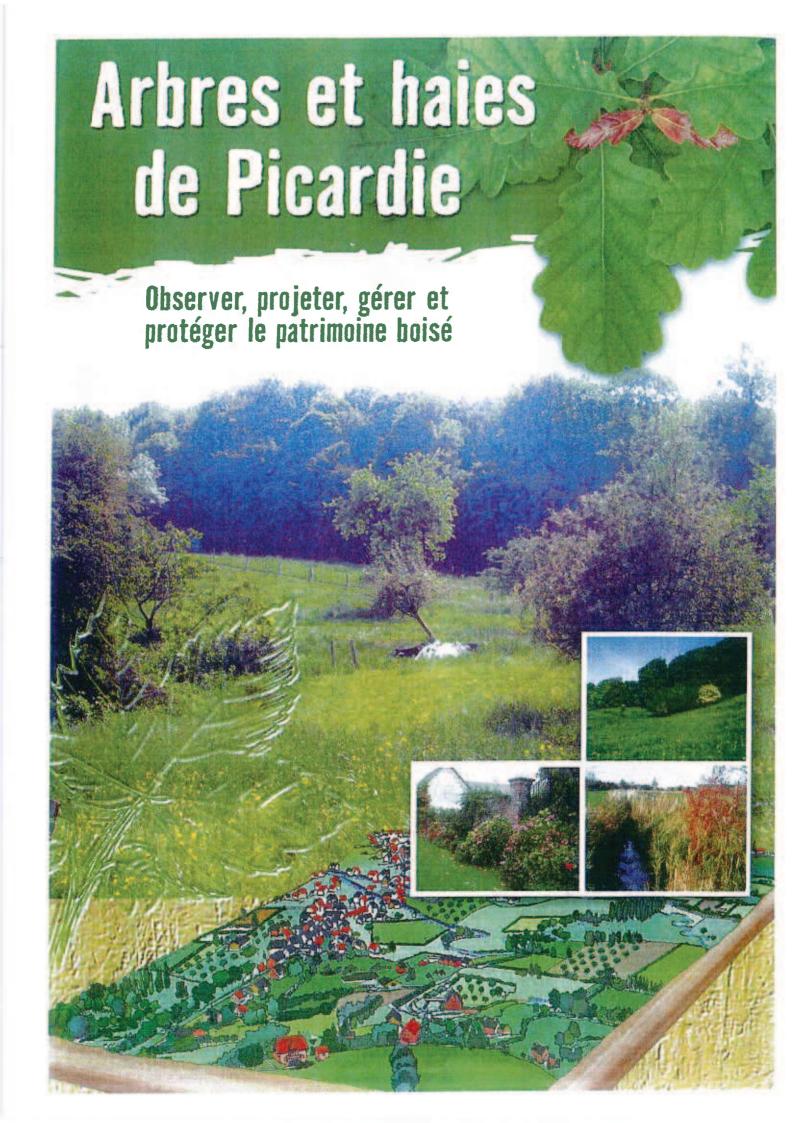














Adresses utiles

· Conseil Régional de Picardie

11 Mail Albert Ier 80026 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 97 57 57

Courriel: webmaster@cr-picardie.fr

• Diréction Régionale de l'Environnement - Picardie (DIREN) 56 rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex Tél : 03 22 82 90 40 Fax : 03 22 97 97 89

• Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais - Picardie (CRPF) 96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS Tél : 03 22 33 52 00 Fax : 03 22 95 01 63 Courriel : nordpicardie@crpf.fr

• Conservatoire des Sites Naturels de Picardie I place Ginkgo, Village Oasis 80044 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 89 63 96 Fax : 03 22 45 35 55 mél : contact@conservatoirepicardie.org

• Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Somme 5 rue Vincent Auriol 80000 AMIENS Tél : 03 22 91 11 65 Fax : 03 22 92 29 11 Courriel : caue80@cate80.asso.fr. et Site internet : caue80.com

* Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Aisne 54 rue Serurier 02000 LAON Tél : 05 25 79 00 05 Fax : 05 25 25 47 25 Courriel : caue02@tiscali.fr et Site internet : caue02.com

• Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Oise La Cabotière - Parc du Château - BP 439 - 60655 CHANTILLY Cedex Tél : 03 44 58 00 58 Fax : 03 44 57 76 46 Courriel : caue60@wanadoo.fr et Site internet : caue60.com

Crédit photos :

CAUE de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ; Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (photo p.8), CRPF

Crédits illustrations :

CAUE de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, CRPF et Grand Nørd

Ont contribué à la rédaction de cette brochure :

Jacques Barret, Bertrand Bès, Joël Byé, Claire Coulbeaut, Thérèze Rauwel, Gérald Reman, Bruno Stoop, F-X Valengin

Avec le soutien financier du Conseil Régional de Picardie et de la DIREN - Picardie















LE PROJET PAYSAGER DU PARTICULIER

Dant les villes et villages, le héti dunine associé aux jardins, pares et spaces vents desparticullers. Pour vertains quartiers résents ou lutissements ten jardine et les clotures forment une des prenoquies caractéristiques de Parentier enpumbals contemporation

Chaque propriétaire peut amerinder son torrain comme et le vette a condition de respectiveles contraintes réglementaires, il a anné interit o affiir les meilleunes l'anditions de vie à ses plantations et passerses la biodiversit

Concevoir simultanément l'aménagement de la parcelle, l'implantation des bâtiments et la gestion à long terme

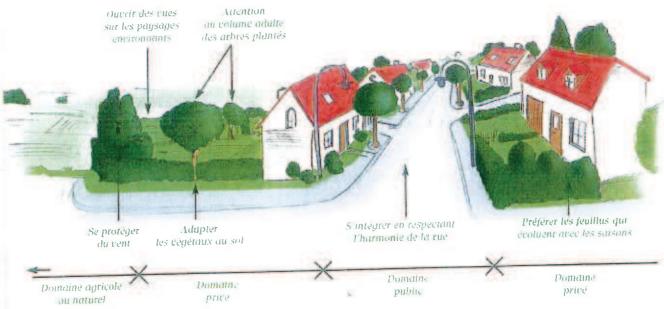
L'amenagement d'une parcelle répond aux ambiances de vie recherchées par le propriétaire : jardin, bosquet, potager ... et à des besoins fonctionnels : stationnement, desserte automobile, stockage, espace de jeux.... Pour garantir les conditions de vie et de développement à long terme des plantations, il faut tenir compte de l'ensemble des paramètres:

- la nature du sol et du sous-sol.
- -le relief avant travaux et après travaux (déblais, remblais...),
- · la présence de l'eau. l'ensoleillement, les vents dominants.
- la présence de bâtiments à proximité soit sur la parcelle soit sur les parcelles voisines ou l'espace public.
- la taille des végétaux à l'àge adulte.

S'insérer dans le paysage en respectant le code civil et le réglement d'urbanisme

La plantation d'arbres ou de haies obéit à des règles générales décrites dans le Code Civil (articles 667 à 675) et dans le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ou, si la commune en possède un, dans le Plan Local d'urbanisme (P.L.U.). Ces règles imposent la prise en compte de l'environnement existant (paysager, bâti

Pour le choix des végétaux, tenir compte de l'exposition au soleil, aux vents...



Veiller aux transitions entre les différents domaines



sent mais seul le propriétaire réalise

et arboré) pour tout projet afin d'en faciliter l'insertion et assurer une continuité paysagère.

Les plantations de haies ou d'aménagement, ainsi que l'abattage de planrations existantes peuvent être soumis à autorisation. Il faut étudier les éventuelles servitudes d'urbanisme appliquées à la parcelle, liées soit aux réseaux aériens (électricité et téléphone), souterrains (cavités. réseaux, gaz...) soit à une protection particulière: une zone de protection spécifique (ZPPAUP), aux abords de monuments historiques ou dans un site classé (se renseigner en Mairie). Le Code Civil s'attache au respect du voisinage: éviter par exemple d'occulter totalement le terrain riverain de l'ensoleillement par des plantations de grande hauteur.

Les règles du Code Civil sont différentes pour les végétaux âgés de plus de 50 ans ou si la faible distance résulte d'une division de parcelle postérieure aux arbres. Pour les arbres, on aura intérêt à prévoir le développement adulte et donc une distance de plantation de l'ordre de 6 m vis-à-vis de la limite de la propriété.

Les végétaux plantés sur la limite séparative sont considérés comme mitoyens et les frais d'entretien sont à partager. On peut contraindre un voisin à couper les branches qui dépas-

les travaux nécessaires. En revanche, les racines envahissantes peuvent être coupées par le riverain.

le haies ou d'aménae l'abattage de plans peuvent être sou-



Le "volet paysager" du permis de construire

Dans le cadre du permis de construire, la description des plantations existantes avant travaux (abattues ou conservées) et des plantations futures est obligatoire. Elle est mentionnée dans le «volet paysager» qui comprend : la note écrite, le plan de masse, sur les photographies et les perspectives avant/après travaux.

Favoriser le maintien d'une faune diversifiée et variée

Un paysage vivant dépend aussi de la diversité et de l'importance de la faune naturelle. Certains gestes simples favorisent la biodiversité à l'échelle de la parcelle individuelle:

- la plantation de haies mixtes plus favorables à la biodiversité qu'une haie mono spécifique.

- la pose de nichoirs adaptés à différentes espèces, densifie les sites de nidifications potentiels,
- -le maintien du lierre sur le tronc des vieux arbres nourrit la faune en période hivernale grâce aux baies produites par l'espèce et augmente les potentialités de nidification.
- le stockage de branches issues des produits de taille ou d'élagage servira de refuge à des espèces comme le hérisson
- le compostage des déchets végétaux produira un compost riche avec une faune du sol abondante (vers de terre...) qui nourrira la faune vertébrée (oiseaux et mammifères).



La pose de nichoirs adaptés aux différentes espèces renforcera la biodiversité

Références

- "Pour ceux qui veulent construire une maison - Étudier avant de décider", G.A.U.E. de la Somme, 2003
- "Plantons dans l'Olse", CAUE de l'Olse
- Site internet juridique Légifrance http://www.legifrance.gouv.fr
- Cultiver son espace de vie". CAUE de l'Aisne, 2003.
- Nichoirs & Cie" B. Bertrand et T. Laversin. Editions de Terran.



L'aménagement de la patcelle ne doit pas porter préjudice aux parcelles voisines et à l'espace public



Un hous shous de plantation response avant spat l'analyse fler estérencer locater que le projet exembra prulangén confinter in souncerpréter (voir nages 3 à 24). Il evitera stins i complui de regetame et la constitution de providents suggests à un totale opposition avec les caractèristiques identificées de passage. Pour constituer un cadre réputation promue en facile à entretenie, le élioix des vigétame est donc primardiale bas essençes doirent être choisies en fonction de différents critéres, sinon le ségétal risquazzit de mal se développée ou de subir des tailles inadoptées carrainant des mutilitations.

Des essences adaptées et bien associées entre elles

Quelle forme?

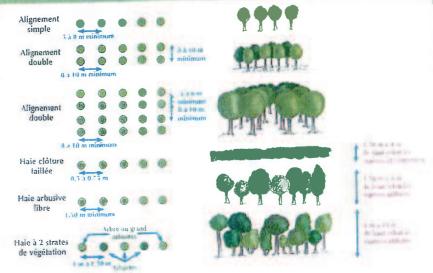
La forme est avant tout un choix esthétique:

- Les formes naturelles des végétaux sont issues de leurs caractéristiques, de leur adaptation au milieu (sol. lumière, climat). Les silhouettes des végétaux adultes peuvent être très spectaculaires ou particulières comme dans le cas de formes pleureuses ou colonnaires.
- Les formes architecturées résultent d'un choix de taille qui est aujourd'hui princtpalement d'ordre esthétique: arbres têtards, alignements taillés en marquise, topiaires, etc....

Quelle place prévoir ?

Certaines réflexions préalables sont nécessaires

- Apprécier les exigences climatiques et techniques: type de sol, ensolellement, vent, humidité, cf espèces de la palette végétale indicative.
- Imaginer le développement adulte des plantations (densité des feuillages, ombre portée) évitera les fréquentes erreurs vis-à-vis de l'environnement bâti;
- Évaluer les contraintes du site: réseaux aériens ou enterrés, servitudes...;
- Définir l'espace disponible: proximité des façades, stationnements distances réglementaires.



Les dimensions des essences sont classées selon la taille adulte :

- Les arbres dits de première grandeur (20 à 35 m de haut) comme le peuplier ou le hétre...
- Les arbres dits de seconde grandeur (15 à 25 m de haut) avec l'érable champêtre...
- Les arbres dits de troisième grandeur (8 à 15 m de haut) pour lesquels la différence avec les grands arbustes est taible pommiers et portiers
- · Les grands arbustes (7 à 12 m de haut) avec le houx. le cornouiller mâle, le noisetier ou le lilas commun
- · Les petits arbustes; moins de 7 m de haut où l'on trouve les fusains, hortensias, spirées...

Quelles associations?

Suivant l'ambiance et l'aspect recherchés, différentes associations sont à envisager pour former des alignements (homogène ou diversifié), des bosquets, des massifs, des haies (homogènes. champètres, fleuries, brise-vent...). Une composition peut associer des arbres, arbustes, rosiers, plantes vivaces et sa réussite dépend de quelques principes: pour les vivaces et petits arbustes, planter ensemble plusieurs pieds de la même espece: utiliser des essences locales comme base de composition, éviter les essences trop horticoles...) Le choix des essences pourra être aussi fonction de l'aspect des feuillages, des couleurs (feuilles et fleurs), des variations au fil des saisons et de la vitesse de croissance...

Pour des raisons sanitaires (maladies, insectes), planter plusieurs espèces quel que soit le projet

Tenir compte du tempérament de chacune des espèces notamment vis-à-vis des besoins en lumière: le Houx demande ombre et humidité pour se développer. le Fusain d'Europe exige beaucoup de lumière par exemple



Réussir sa plantation

Le stress de la plantation doit être réduit par un soin particulier apporté aux opérations de préparation du terrain et de plantation:

ameublir le sol en profondeur en créant une fosse de plantation conséquente adaptée à la taille du plant et à ses dimensions à l'âge adulte. D'une facon générale, ouvrir un volume au moins équivalent à 3-4 fois le volume racinaire du plant: prévoir une fosse de plantation de 9 à 15 m³ pour les arbres et I à 3 m³ pour les arbustes. L'apport de terre végétale se justifie surtout lorsque la nature de la terre est peu favorable aux végétaux arborés (sol calcaire superficiel).

travailler le sol en conditions sèches ou ressuyées et pour les sols argileux, la préparation doit être commencée l'été qui précède la plantation pour que les intempéries (gel, pluies...) ameublissent les parois de la fosse.

apporter du compost en surface et le cas échéant, sable et graviers si l'argile domine.

Choisir des plants de qualite

Les plants sont aujourd'hui vendus sous différents modes de conditionnement: racines nues, mottes ou containers (pot). Les racines nues, moins chères, réduisent la période de plantation par rapport à une motte ou un pot. Lors de l'achat, il faut:

- ^{*} Vérifier que le tronc et les branches du plant ne présentent pas de grosses blessures. Les plaies de taille doivent être bien cicatrisées:
- · Contrôler l'absence de parasites et maladies (larves, champignons...);
- Pour les arbres, veiller à ce que la tige soit droite (éviter les sujets visiblement étêtés) et la ramification présente bien équilibrée;
- Les racines nues doivent être maintenues fraîches entre l'arrachage et la plantation du plant:
- · Éliminer les plants dont le système racinaire s'enroule dans le pot ou godet.

Nommer les espèces avec précision

Pour éviter les confusions entre les espèces, un code international désigne chacune des espèces qui possède ainsi un nom botanique ou scienti-

fique. Il se compose d'un nom de genre d'un SUIVI nom d'espèce. D'autres informations peuvent s'y ajouter: nom variété



Le nom scientifique identifie l'espèce avec certitude

entre guillemets et nom d'hybride précédé d'un X. À vocation scientifique, le nom botanique évite les erreurs lors de la commande auprès du pépiniériste : par exemple, planter du chêne peut conduire à un échec avec le Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra) en présence de calcaire alors que le Chêne sessile (Quercus petraea) s'épanouirait mieux sur ce même sol.

À l'achat, préciser le nom scientifique. Pour s'y retrouver dans la nomenclature, des ouvrages spécialisés décrivent et identifient les différentes espèces. La visite d'un arboretum (collection d'arbres) permet de visualiser les espèces et de découvrir l'étendue de la palette végétale.

Etre vigilant avec les plantes toxiques:

Bien que la très grande majorité des végétaux ne soit pas toxique, il est conseillé de s'assurer de sa non-toxicité auprès de votre pharmacien avant de consommer tout ou partie d'un végétal. Les cas d'intoxication

mortelle les plus fréquents résultent de la consommation de branches d'if ou de laurier récemment taillées, déposées dans des pâturages où se trouvent des Le laurier (Prunus laubovins et équidés.



rocerasus) fait partie des plantes toxiques

graves peuvent survenir avec certaines espèces épineuses, problèmes d'allergies également avec principalement le pollen de certaines espè-

Eviter d'introduire des plantes invasives:

L'introduction, volontaire ou non, de plantes non autochtones issues d'autres pays ou continents a provoqué des dégâts dans les écosystèmes car cer-

taines de ces plantes sont vite devenues envahissantes point d'être qualifiées de pestes végétales. Outre la modification des écosystèmes, la présence de ces plantes entraîne d'autres risques pour l'homme tels que allergies, brûlures par contact avec la



Des plantes introduites envahissent nos milieux naturels ici la Renoué du Japon

sève, coûts d'entretien... Les cas les plus problématiques concernent notamment les jussies pour les zones humides, les renouées du Japon et de Sakhaline, le Buddléa pour les zones remblayées le Cerisier tardif en milieu boisé et l'Ailanthe du Japon en milieu dunaire et sableux.

Références

- · "Petit quide de quelques plantes invasives aquatiques et autres du nord de la France", Conservatoire Botanique National de Bailleul;
- · "Espèces invasives : infrastructures et urbanisme", DIREN Picardie, 2005
- "Le Grand livre des haies", Denis Pépin, Ed Larousse, 2005
- "Cultiver son espace de vie planter un arbre, planter une haie, fleurir son lieu de vie, son lieu de travail.", CAUE de l'Alsne 2003
- · Le jardin, une source inépuisable d'inspiration - T. Conran et D. Pearson Gründ 1998
- · Jardins à visiter en Picardie. Association des Parcs et jardins de Picardie - Manoir des Fontaines. 60300 Baron - Tel. : 03 23 82 62:53

e.mail: picardie@jardins-ct-fleurs.com

LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'UN PATRIMO

La plantation réalisée, un travail constant el répulier de surveixence, à accompagnement pudéveloppement du végétal s'impose sur une durée minimale de 3 à rannées y il est toujoure préférable l'unaciper les opérations de taille par exemple. I se intervention tardisée pour tenier de modélies les forme ou d'éliminer des branches trop développées visquerait alors de provoquer des désendres ouverphines de contrainer la pérennies de l'autres en de le rendre d'angèreme à mouve on long terme. D'une façon générale, les différes supportent mui les interventions brutales ou excessives et à accommodant beaucoup viienx si besoin, de soins régaliers et raisonnables.

Les 3 premières années : assurer la réussite de la plantation

Les entretiens des 2-3 premières années visent à assurer la reprise et la croissance des végétaux. Il est donc recommandé de suivre les conseils suivants :

· Les apports de fertilisants de type engrais sont inutiles :



ils perturbent la reprise des plants L'apport de matière organique en surface sera beaucqup plus efficace et limitera l'évaporation de l'eau du sol.

• Mettre en place un paillage sur I m² autour de chaque plant pour limiter la concurrence herbacée principalement graminée. Le pailla-



ge limite l'évaporation de l'eau du solét réduit les entretiens. Limiter les désherbages chimiques car le dosage correct des produits est difficile et les plants absorbent les émanations.

· Raisonner l'arrosage

car un excès est aussi néfaste au végétal qu'un manque d'eau : les techniques décrites ci-dessous (binage, paillage) seront souvent plus efficaces en complément aux arrosages.



 Surveiller les tuteurs et colliers qui risquent d'étrangler, irotter et fragiliser la pousse du jeune arbre. Les tuteurs seront enlevés géneralement après trois années et cinq au maximum. • Les tailles ne sont généralement pas nécessaires la première année sur les arbres. Sur les autres plants (arbustes, haies...) on pourra rabattre les pousses les plus vigoureuses dans une proportion de 1/3 à 50% de la hauteur.

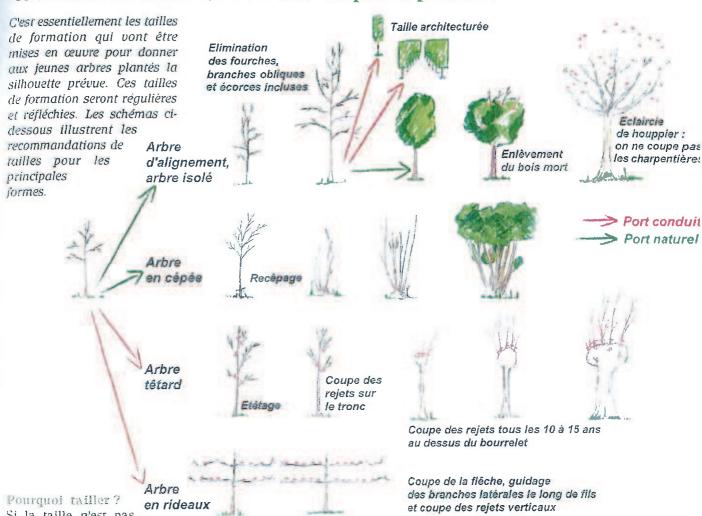




GÉRER : Des pratiques adaptées et durables



La taille de formation des jeunes sujets, pour obtenir la forme souhaitée et éliminer les défauts, de 3 à 15 ans après la plantation



Si la taille n'est pas nécessaire au dévelop-

pement de l'arbre, elle est parfois souhaitable pour répondre à des objectifs précis tels que :

- Préparer une forme, une silhouette architecturée (arbre tétard, topiaire, rideau...);
- Éliminer des défauts tels que les écorces incluses qui pourraient rendre l'arbre dangereux;
- Favoriser la floraison des arbres ou arbustes à fruits et à fleurs :
- Sous certaines conditions, la taille permet de rajeunir un végétal :
- Supprimer le bois mort, entretenir une forme, limiter le développement de la tête (houppier de l'arbre)...

Utiliser une technique adaptée

Sur les jeunes plantations, les scies à double denture et les sécateurs sont préférables à la tronçonneuse qui sera utilisée pour les coupes plus importantes. (voir page 32 et 35).

Quand tailler?

Si l'hiver est la période la plus propice à l'élagage parce que l'absence de feuilles facilite ces interventions, il est biologiquement préférable de tailler pendant la période de végétation en dehors de la montée de sève, soit de mars à fin juin: la présence de la sève favorise la cicatrisation de la plaie.

Pour les arbres têtards en revanche, l'objectif de faciliter la production de nombreux et vigoureux rejets, suppose de tailler plutôt de janvier à fin mars.

Références

- Guide des bonnes prațiques d'em ploi des produits phytosanitaires Groupe Régional Eaux et Produits Phytosanitaires Picardie 2004
- Des formations sont proposées aux personnels des communes par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

LA TAILLE DANS LES REGLES DE L'ART

La taille ne peut sins improvisées la connaissance du jandrammement biologique est indispensible pour ceiter de traumateien turbre et le condre dangereux à numer tenne. Il n'est pas question ict de présenter contre les turbriques de taille, man de rappeler samplement velles qui sont resonnandese pour les arbires chaque estilles opérfiques.

L'ensemble des feuilles constituent, avec les charpentières, le houppier de l'arbre il assure le développement de l'arbre. Toute intervention qui vise à supprimer des branches affaiblira l'arbre si le volume de branches éliminées est trop important. Tailler ou élaguer un arbre impose le respect de règles simples au mépris desquelles on fragilise l'arbre et on le rend dangereux.

Règles de taille et d'élagage

• Tailler modérément et régulièrement en enlevant 20% du volume foliaire à chaque passage et jamais plus de 40 %:



• Intervenir sur des branches de faible diamètre sachant que la vitesse de cicatrisation d'une plaie se situe autour de I cm par an sur le rayon;



Comment intervenir à bon escient sur les arbres adultes :

Trop souvent, les arbres adultes sont mutilés en raison de la méconnaissance des règles biologiques qui président au fonctionnement de l'arbre : les coupes sont réalisées sans discernement, pour répondre à un besoin. La taille et l'entretien d'un arbre adulte réclament des précautions élémentaires.

Respecter le bourrelet de cicatrisation situé à la base de chaque branche:



 Ne jamais couper de branche de diamètre proche de celui du tronc;



Diagnostiquer précisément les raisons de l'élagage ou de la taille :

• Évaluer le volume des branches à couper et la façon dont ce volume pourra être éliminé en une ou plusieurs fois pour préserver l'arbre et ne pas le rendre dangereux:

• Éviter tous travaux susceptibles de perturber le fonctionnement racinaire et le bon ancrage de l'arbre: creusement de tranchées, enterrement du collet, dérasement de la couche végétale ou tassement excessif des horizons superficiels par le piétinement.

• Lorsque les branches sont partiellement coupées, maintenir un tire-sève qui irriguera la plaie et évitera la dégradation du bois mis à nu:



• Éliminer prioritairement les écorces incluses dont les branches s'effondrent très facilement lorsqu'elles se développent.





Quel type de taille?

Selon les objectifs de taille définis ci-dessus, on choisira la taille appropriée Les principales tailles d'entretien des arbres adultes :

Taille d'éclaircie de houppier

Cette pratique est peu connue dans la mesure où elle requiert des compétences particulières, en particulier la technique du grimper. Elle permet de visiter et d'intervenir sur l'ensemble du houppier de l'arbre qui sera allégé du bois mort, les branches dangereuses peuvent être allégées, haubanées et l'éclaircie peut améliorer l'éclairement d'une façade occultée par le houppier de l'arbre.



Taille de maintien des formes architecturées

Ces tailles, régulières, veillent au maintien de la forme réalisée lors des tailles de formation (arbre têtard, arbres palissés...).



Taille de mise en sécurité :

Il s'agit essentiellement, dans les lieux fréquentés par le public. d'éliminer le bois mort et toutes branches susceptibles de présenter un danger potentiel en raison de la dégradation de son bois.



La technique du grimper, préférable à l'utilisation de la nacelle



Dans les arbres adultes, la technique du grimper est particulièrement recommandée car on intervient sur l'ensemble du houppier à la différence de la nacelle qui accède uniquement à la périphérie et génère souvent des tailles sévères.

Choisir une entreprise qualifiée pour les travaux à réaliser

Planter, abattre et tailler un arbre sont des opérations distinctes qui requièrent des compétences différentes. C'est la raison pour laquelle des qualifications ont été créées depuis 1970. Qualipaysage est une association qui définit et octroie les qualifications correspondantes aux différents travaux auxquels ces entreprises sont confrontées. Pour l'élagage. les qualifications sont référencées E140 et E141, la qualification E141 concerne les grimpeurs élagueurs. Le choix d'entreprises qualifiées ne doit pas être exclusif car de nombreuses entreprises non qualifiées possèdent un savoir-faire et une expérience qui valent qualification.

Tous travaux de faille et d'élagages peuvent faire référence au Cahier des Clauses Techniques Générales, fascicule 35 qui définit les règles des professionnels de l'arboriculture, il est toujours possible pour une commune, de compléter cette référence par un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui précisera les règles spécifiques auxquelles l'entreprise devra se soumettre pour la bonne conduite du chantier.

Références

- La taille des arbres d'ornement, du pourquoi au comment · Christophe Drénou - IDF Éditions 1999
- "L'arboriculture urbaine", L. Malliet,
 C. Bourgery, IDF Editions
- La taille et le palissage David Joyce - Éditions Nathan
- Taille et entretien des debres du patrimoine - guide des bonnes pratiques - CRPE/ Gonseil Général de la Somme 2001

Liste des espèces végétales à caractère invasif à ne pas implanter

Nom latin	Nom commun		
Acer negundo	Érable négondo		
Ailanthus altissima	Allante glanduleux/Faux-Vernis du Japon/Vernis du Japon		
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie annuelle		
Aster lanceolatus	Aster lancéolé		
Aster novi-belgii	Aster de Virginie		
Azolla filicuiculoides	Azolla fausse-filicule/Azolla fausse-fougère		
Baccharis halimifolia	Baccharide à feuilles d'arroche [Séneçon en arbre]		
Bambuseae	Bambous		
Bidens frondosa	Bident à fruits noirs/Bident feuillé		
Buddleja davidii	Buddléie de David/Buddleja du père David/Arbre aux papillons		
Cabomba caroliniana	Cabomba de Caroline		
Cornus alba	Cornouiller blanc		
Cornus sericea	Cornouiller soyeux		
Crassula helmsii	Orpin de Helms		
Egeria densa	Egéria dense/Egéria/Elodée dense		
Elodea canadensis	Elodée du Canada		
Elodea nuttalii	Elodée de Nuttall/Elodée à feuilles étroites		
Erigeron annuus	Vergerette annuelle		
Fallopia aubertii	Vrillée d'Aubert/Renouée de Chine		
Fallopia japonica	Vrillée du Japon/Renouée du japon		
Fallopia sachalinensis	Vrillée de Sakhaline/Renouée de Sakhaline		
Fallopia × bohemica	Vrillée de Bohème [Renouée de Bohème]		
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase		
Hydrilla verticillata	Hydrille verticillé		
Hydrocotyle ranunculoide	Hydrocotyle fausse-renoncule		
mpatiens balfourii	Balsamine de Balfour/Impatience de Balfour		
mpatiens capensis	Balsamine du Cap		
mpatiens glandulifera	Balsamine géante/Balsamine de l'Himalaya		
mpatiens parviflora	Balsamine à petites fleurs		
agarosiphon major	Lagarosiphon élevé/Grand lagarosiphon/Lagarosiphon/Elodée à feuilles alternes		
.udwigia grandiflora *	Ludwigie à grandes fleurs/jussie à grandes fleurs		
udwigia peploides *	Ludwigie fausse-péplide (s.l.)/Jussie fausse-péplide		
ysichiton americanus	Lysichite Jaune		
Mahonia aquifolium	Mahonie à feuilles de houx		
Tyriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil/Myriophylle aquatique		
1yriophyllum heterophyllum	Myriophylle hétérophylle		
Denothera biennis	Onagre bisannuelle [Herbe aux ânes]		
Paspalum dilatatum	Paspale dilaté		
ersicaria wallichii	Renouée à nombreux épis		
	Phytolaque d'Amérique/Raisin d'Amérique/Teinturier/Epinard de Cayenne		
hytolacca americana	Prunier tardif/Cerisier tardif/Cerisier noir		
runus serotina			
hododendron ponticum	Rhododendron pontique/Rhododendron des parcs Sumac/Sumac hérissé		
hus typhina			
enecio inaequidens	Séneçon du Cap/Séneçon sud-africain		
olidago canadensis	Solidage du Canada/Gerbe d'or		
olidago gigantea	Solidage glabre		
piraea alba	Spirée blanche/Spirée nord-américaine		
piraea douglasii	Spirée de Douglas/Spirée nord-américaine		
piraea xbillardii	Spirée nord-américaine		
ymphoricarpos albus	Symphorine blanche		
mphytum asperum	Consoude rude		
anthium strumarium	Lampourde glouteron		

^{*} espèces dont la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milleu naturel sont interdites par arrêté ministériel du 2 mai 2007

QUELS **VÉGÉTAUX** POUR QUELS AMÉNAGEMENTS ?

Un projet d'aménagement paysager fait partie d'un ensemble de plus grande échelle intégrant l'espace bâti, l'environnement, le petit patrimoine...

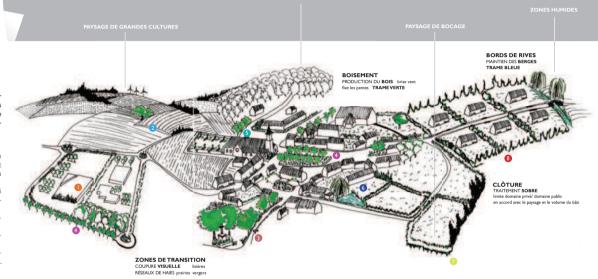
Avant de réaménager l'entrée d'un village ou la place d'une église, il est utile de prendre du recul vis-à-vis du paysage global de la commune.

Quelles sont les particularités qui marquent son identité et son caractère individuel qui le rend attirant? Quelle est l'ambiance générale dési-

Quels sont les points noirs à estomper ou résorber?

Au contraire quels espaces souhaitet-on conserver ou mettre en valeur?...

Autant de questions préalables indispensables pour apporter de la cohérence à l'aménagement final.

















techniques.
Certains végétaux utilisés dans des projets anciens peuvent aujourd'hui paraître inadaptés, comme le sont souvent les conceptions de ces espaces dont la forme et/ou la fonction ne correspondent plus aux exigences actuelles.
Ainsi, décideurs et concepteurs sont appelés à relever un double défi :celui de moderniser et d'adapter des aménagements existants devenus obsolètes et celui de concevoir des espaces d'aujourd'hui avec une vision durable sur le long terme.
Le végétal, utilisé à bon escient, est un outil indispensable pour répondre à ces défis.
Cette brochure est un guide simple pour une bonne utilisation du végétal, aussi bien dans les nouveaux projets que dans la réhabilitation d'anciens espaces.











Document réalisé par le CAUE de l'Oise

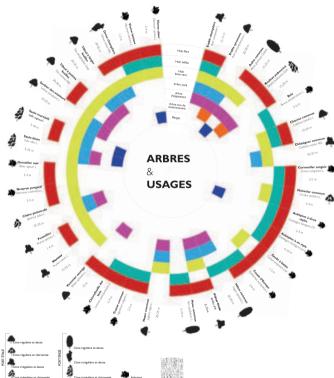
Le CAUE de l'Oise est un organisme de conseil qui vous permet de rencontrer gratuitement un architecte pour abor-der vos questions d'architecture, d'urba-nisme ou d'environnement.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE

03 44 82 14 14 caue60@wanadoo.fr

www.caue60.com





Novembre 2013